



Ville de
Saint-Eustache

PLAN DE LUTTE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2023-2028

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
MOT DU MAIRE ET DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EMBELLEMENT.....	3
MISE EN CONTEXTE.....	4
SE PRÉPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	4
4 GRANDS OBJECTIFS.....	4
RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE.....	5
À QUEL CLIMAT S'ATTENDRE?	6
LES ALÉAS CLIMATIQUES	6
LES IMPACTS POTENTIELS	7
CONSTATS	8
PLAN D'ACTION.....	9
RÉSERVES ET LIMITES.....	15

MOT DU MAIRE ET DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EMBELLISSEMENT

Qu'est-ce qu'une ville peut faire à son échelle pour freiner les changements climatiques, et quelles sont les mesures d'adaptation réalisables? En réponse à ces questions, la Ville de Saint-Eustache s'est inspirée des meilleures pratiques appliquées, ici et ailleurs dans le monde, pour élaborer son Plan d'adaptation aux changements climatiques.

Celui-ci se veut le guide qui nous permettra d'augmenter la résilience de notre territoire face aux effets des changements climatiques déjà bien présents, comme nous pouvons d'ores et déjà l'observer à travers des épisodes de plus en plus fréquents de canicules, de sécheresse prolongée, de pluies torrentielles, de grands vents, de verglas en hiver et d'inondations printanières.

L'implantation de mesures d'adaptation aux changements climatiques est déjà bien amorcée chez nous. Ces dernières années, la Ville a en effet posé plusieurs actions, dont des aménagements physiques visant à limiter les impacts des inondations printanières sur les propriétés riveraines, et initié un Grand plan de verdissement qui vise la réduction des îlots de chaleur et la captation des gaz à effet de serre. Cependant, l'urgence de la situation commande de faire plus et mieux, et d'intégrer cette préoccupation dans toutes les sphères d'activité de la municipalité.

Vu l'importance capitale de l'enjeu, nous nous sommes assurés du concours de professionnels en viabilité des territoires, et avons sollicité la participation des citoyens et des citoyennes à travers un processus de consultation publique qui nous a permis de dégager une vision et des orientations communes. Le Plan d'adaptation aux changements climatiques que nous vous présentons, assorti de plusieurs pistes d'action à l'efficacité éprouvée, est issu de ce travail de concertation.

Nous sommes convaincus qu'il nous permettra de mieux nous préparer aux changements inévitables, de planifier les interventions en conséquence et ainsi, d'accroître globalement notre résilience face aux changements climatiques.

Bonne lecture!



Pierre Charron



Isabelle Lefebvre

MISE EN CONTEXTE

Bien que la réalité des changements climatiques soulève des enjeux globaux importants, les conséquences se font aussi ressentir à l'échelle régionale et locale, tant au niveau social, environnemental qu'économique. La population est de plus en plus vulnérable, les milieux naturels sont exposés à de nouvelles menaces et la gestion des risques associés aux changements climatiques est complexe.

Il est bien établi que les changements climatiques, dont l'augmentation des températures moyennes, sont étroitement liés aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre. Le plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques (PLACC) de la Ville de Saint-Eustache se veut un outil de planification territoriale et organisationnelle pour soutenir la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui favoriseront la résilience écosociale de la Ville. Le PLACC est donc l'occasion d'initier des actions qui permettront à la Ville et à sa communauté de mieux vivre avec les conséquences des changements climatiques.

SE PRÉPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le PLACC tient compte du climat actuel et futur, des vulnérabilités de la communauté et du territoire, et est basé sur une évaluation des risques associés aux différents impacts qui peuvent affecter tant les écosystèmes, les infrastructures, la population que les opérations de la Ville. Le plan d'action, élaboré dans le but de répondre aux quatre grands objectifs prioritaires de la Ville (ci-dessous), vise donc à réduire les conséquences possibles des impacts des changements climatiques, tout en intégrant les préoccupations citoyennes et municipales. Deux consultations citoyennes et une consultation des services municipaux ont en effet permis d'établir des priorités d'action qui permettront d'être mieux préparés aux défis sociaux, environnementaux, économiques et organisationnels qui se présenteront.

4 GRANDS OBJECTIFS

1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

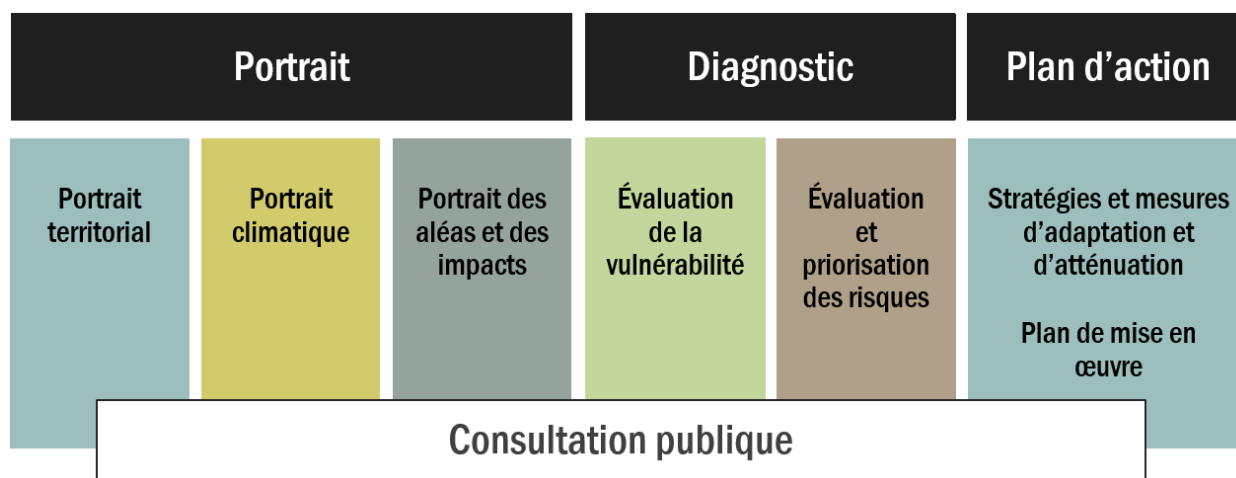
2. Réduire les îlots de chaleur

3. Augmenter la résilience de la population

4. Augmenter la résilience de l'organisation municipale

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Le PLAAC se décline en trois grandes étapes. Le Portrait permet avant tout de connaître le contexte physique et socioécologique de la ville et de comprendre les interactions avec le climat actuel et futur afin de mieux apprécier les impacts potentiels que les changements climatiques peuvent occasionner. Une analyse de risque, combinant l'évaluation des vulnérabilités et des conséquences possibles des impacts sur six différents systèmes, a permis de cibler les priorités relatives aux stratégies et aux mesures de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Un processus participatif en trois phases était au cœur de la démarche. Grâce à l'apport essentiel de la communauté et du personnel municipal, le PLAAC reflète les préoccupations citoyennes et la réalité municipale.



À QUEL CLIMAT S'ATTENDRE?

De façon générale, la tendance à la hausse des températures au cours des dernières années se poursuivra pour les périodes 2041-2070 et 2071-2100. On prévoit pour la région des Laurentides, une augmentation des précipitations de pluie et une baisse des précipitations sous forme de neige (Ouranos, 2020¹).



↑ Température
Précipitations totales (moins de neige, plus de pluie)
Cycle gel-dégel/redoux
↓ Froids extrêmes



↑ Température
Chauds extrêmes (fréquence, durée, intensité)
Pluies extrêmes
Étiages (durée, sévérité)



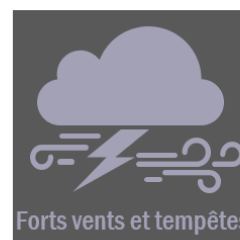
↑ Température
Précipitations totales (moins de neige, plus de pluie)
Cruce printanière hâtive



↑ Température
Pluies extrêmes (fréquence et intensité)
Étiages (durée et sévérité)

LES ALÉAS CLIMATIQUES

Les aléas climatiques sont des phénomènes ou manifestations climatiques susceptibles d'occasionner des conséquences sur les humains et leurs biens, sur l'environnement ou sur l'économie. Les aléas climatiques suivants ont été pris en compte dans la démarche d'élaboration du PLACC.



¹ Ouranos (2020) Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région des Laurentides

LES IMPACTS POTENTIELS

POPULATION



1. Dommages aux résidences et aux biens matériels
2. Augmentation de l'isolement des personnes vulnérables
3. Évacuation de résidences lors d'inondations
4. Augmentation et exacerbation des problèmes de santé physique et psychologique
5. Augmentation des décès et des blessures
6. Interruption de services essentiels et sociosanitaires
7. Augmentation des besoins de climatisation
8. Restrictions d'utilisation d'eau potable
9. Augmentation des cas de zoonoses

INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS



1. Bris et dommages aux infrastructures et équipements
2. Surcharge du réseau pluvial et sanitaire
3. Augmentation de la demande de production d'eau potable

MILIEU AGRICOLE



1. Dommages aux cultures
2. Augmentation des problèmes de santé des animaux
3. Augmentation des conditions propices aux glissements de terrain
4. Perte d'éléments nutritifs dans les champs
5. Augmentation des besoins en eau (irrigation et abreuvement)
6. Meilleure survie des ravageurs et arrivée de nouvelles espèces

ENVIRONNEMENT



1. Dégradation de la qualité de l'eau
2. Changements dans la démographie des espèces
3. Dommage et mortalité des arbres urbains
4. Prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE), d'insectes ravageurs et de parasites
5. Risque accru de feux de forêt
6. Dégradation de la qualité de l'air

LOISIRS, RÉCRÉOTOURISME ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



1. Fermeture de lieux récréotouristiques et modifications des horaires d'activités et d'événements extérieurs
2. Détérioration des sentiers
3. Dégradation des terrains sportifs à surface gazonnée
4. Accentuation des îlots de chaleur aux terrains sportifs synthétiques extérieurs
5. Raccourcissement de la période propice aux sports hivernaux
6. Perturbations des activités commerciales et industrielles et du développement économique

ORGANISATION MUNICIPALE



1. Augmentation généralisée des coûts et de la mobilisation du personnel municipal
2. Difficulté à communiquer avec les populations vulnérables
3. Difficulté de coordination avec la Santé publique
4. Prise de décisions impopulaires (ex. interdiction d'arrosage)
5. Perte de services de télécommunication affectant le réseau et les équipements informatiques

CONSTATS








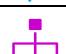

À la lumière de l'analyse de risque et des résultats des consultations effectués auprès de la population et des employés municipaux, les constats suivants ressortent :

- La planification et la mise en place des mesures d'urgence entraînent des impacts financiers ainsi que des défis de gestion des ressources humaines importants pour la Ville.
- La croissance démographique et le vieillissement de la population pourraient augmenter la vulnérabilité de la population.
- Des îlots de chaleur sont présents dans certains secteurs de la ville, ce qui amplifie l'impact des vagues de chaleur, particulièrement pour la population plus vulnérable.
- On note un besoin d'élargir les opportunités d'intégrer les connaissances et bonnes pratiques en matière de changements climatiques dans les activités courantes de la Ville et la planification du territoire.
- Les déplacements originant ou à destination de Saint-Eustache se font majoritairement par transport motorisé.
- Pour la réduction des GES de la communauté, les citoyens perçoivent que les alternatives aux transports motorisés sont limitées par le manque de connectivité du réseau de transport actif et par les améliorations requises au réseau de transport en commun.

PLAN D'ACTION

Les actions identifiées aux pages suivantes visent à répondre aux principaux impacts potentiels des aléas climatiques sur les différents systèmes étudiés. Elles sont basées sur l'analyse des résultats obtenus lors de trois consultations (sondage citoyen en ligne, atelier de travail avec les services municipaux et consultation citoyenne en personne), de même que sur des initiatives et pratiques possibles pouvant répondre aux risques identifiés. Le niveau de priorité est principalement basé sur le niveau de risque évalué pour les impacts les plus directement touchés.

Pour chacune des actions, des co-bénéfices sont présentés afin de préciser les effets positifs générés par une action, en plus du bénéfice principal attendu. Les catégories suivantes de co-bénéfices ont été utilisées :








Co-bénéfices	Symboles associés
Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être de la population	
Amélioration des services à la population	
Développement des savoirs et des compétences	
Amélioration du tissu social	
Résilience des infrastructures	
Résilience des écosystèmes	
Vitalité économique	
Résilience organisationnelle	
Réduction des coûts d'adaptation	

Les mesures proposées incluent plusieurs occasions à saisir qui permettraient à la Ville de prévenir d'amplifier les risques futurs et de diversifier les possibilités de résilience pour la communauté, le territoire et l'organisation municipale.






OBJECTIF 1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre					
No	Action	Priorité	Échéance ¹	Service porteur/ partenaire	Principaux co-bénéfices
1	Réaménager les lieux de travail municipaux avec des douches pour encourager les employés à utiliser un mode de transport actif pour se rendre au travail	1	*	Direction	
2	Adopter une politique de télétravail, une politique sans papier et une politique de réduction de l'empreinte numérique	1	*	RH	
3	Faire l'acquisition de véhicules électriques pour la flotte municipale (remplacement ou nouveaux achats de véhicules)	1	**	Direction	
4	Exiger l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les nouveaux stationnements, incluant lors de travaux de rénovation	1	*	Urbanisme	
5	Faire l'acquisition d'une navette électrique autonome pour desservir les principaux attraits récréotouristiques et lieux de transit de transport collectif, incluant le REM, et offrir un accès gratuit	1	**	Direction	
6	Implanter un système de vélos libre-service	1	**	Sports et plein air	
7	Réduire la fréquence de la collecte des matières résiduelles	1	*	Travaux publics; Sous-traitant	

¹ Échéance: *=court terme (1 an); **=moyen terme (2-5 ans).

OBJECTIF 2. Réduire les îlots de chaleur

No	Action	Priorité	Échéance ¹	Service porteur/ partenaire	Principaux co-bénéfices
8	<p>Se doter d'un plan de foresterie urbaine, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de l'inventaire des arbres de rue et de parc via un inventaire numérique validé par une prospection terrain • Des cibles de verdissement, de résilience (diversité fonctionnelle) et d'indice de canopée privé et municipal • L'évaluation de la susceptibilité actuelle du parc arboricole de la Ville • La localisation des sites de plantation en priorité dans les îlots de chaleur, les parcs et en bordure du réseau cyclable • Les choix de végétaux adaptés aux conditions climatiques projetées et respectant des cibles de résilience • L'identification des contraintes aériennes et souterraines pour la plantation • Le nombre d'arbres à planter par année • Un programme annuel d'inspection des arbres dangereux (le long des sentiers, des pistes cyclables, etc.) • Les normes d'abattage et de plantation d'arbres • Les mesures de compensation des pertes de milieux naturels par la plantation 	1	*	Environnement	
9	Mettre en place un projet-pilote d'infrastructures vertes dans un secteur où la gestion des eaux de ruissellement est problématique (saillies végétalisées, îlots de biorétention, noues végétalisées, jardins de pluie, stationnements écologiques/pavés perméables), documenter et diffuser les résultats	1	**	Urbanisme, génie, communications	
10	Identifier les espaces de stationnement (p. ex. stationnements de grandes surfaces, stationnements de rues, stationnements superflus à la suite d'une mutualisation des stationnements) qui pourraient être remplacés par de la végétation	2	*	Urbanisme	
11	Mettre en place des projets-pilotes de déminéralisation dans un îlot de chaleur (p. ex. cour d'école, stationnement), le documenter et en faire la promotion	2	*	Environnement, génie; commerces, communauté	
12	Prévoir des surfaces végétalisées lors de l'aménagement ou du réaménagement d'aires de jeux et de plateaux sportifs (terrains sportifs, modules pour enfants, etc.)	2	**	Environnement, travaux publics; consultant	
13	Réaliser une étude de faisabilité ou un plan d'affaires pour mettre sur pied une pépinière visant à produire des végétaux adaptés aux conditions climatiques à venir	2	**	IDÉ; Consultant	
14	Élaborer un plan de conservation des milieux naturels et favoriser sa mise en œuvre, notamment via l'implantation de statuts d'aires protégées	2	*	Environnement; consultant, propriétaires fonciers	

OBJECTIF 3. Améliorer la résilience de la population

No	Action	Priorité	Échéance ¹	Service porteur/ partenaire	Principaux co-bénéfices
15	Augmenter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics, notamment dans les secteurs de vulnérabilité aux vagues de chaleur, par exemple en installant sur des bornes-fontaines des systèmes itinérants de distribution d'eau potable et de brumisateurs	1	*	Eaux, travaux publics	
16	Intégrer les alertes de vagues de chaleur et de smog dans l'opérationnalisation du système d'appel en cas d'urgence et actualiser les règles de déclenchement du système pour en accélérer la mise en place lors de situations d'urgence	1	*	Sécurité incendie	
17	Faire une campagne de prévention annuelle pour diffuser plus largement les outils et conseils en cas de panne électrique prolongée et de risque d'inondation	1	*	Communications	
18	Ajouter des points de fraîcheur dans les parcs (p.ex. brumisateurs, jeux d'eau) en intégrant des stratégies d'économie d'eau potable, et adapter les heures d'ouverture en fonction des conditions climatiques	1	**	Travaux publics, eaux	
19	Coordonner, cartographier et diffuser un réseau de haltes fraîcheur lors des vagues de chaleur (utilisation de symboles simples et accessibles), notamment dans les secteurs de vulnérabilité aux vagues de chaleur, et adapter l'horaire d'ouverture de ces haltes (ex. Maison du citoyen, Petite Église, aréna, bibliothèque)	2	*	Animation communautaire, communications	

¹ Échéance: *=court terme (1 an); **=moyen terme (2-5 ans).

OBJECTIF 4. Améliorer la résilience de l'organisation municipale

No	Action	Priorité	Échéance ¹	Service porteur/ partenaire	Principaux co-bénéfices
20	Former un comité multiservice responsable de faire le suivi de la mise en œuvre du PLACC	1	*	Direction	
21	Élaborer un plan de communication spécifique aux changements climatiques et développer des outils de communication diversifiés et des mécanismes qui garantissent l'efficacité de la sensibilisation et de la participation citoyenne aux mesures de lutte et d'adaptation	1	*	Communications; consultant	
22	Intégrer à la refonte du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme des objectifs et dispositions concernant la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Verdissage et protection de la végétation • Toits blancs et végétalisés • Aménagement de stationnements écoresponsables • Agriculture urbaine (commerciales, sur toits, en conteneur, potagers en cours avant, etc.) • Design urbain résilient qui priorise le capital naturel, la mixité des usages et le transport actif. 	1	**	Urbanisme	
23	Élaborer un plan de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE), incluant un portrait précis (p.ex. inventaire et localisation) des menaces et des solutions	1	**	Environnement; COBAMIL, consultant	
24	Ajouter des redondances (génératrices) aux usines de gestion des eaux (eau potable et eaux usées) pour mieux faire face aux pannes de courant	2	*	Eaux	

¹ Échéance: *=court terme (1 an); **=moyen terme (2-5 ans).

PLAN DE LUTTE ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PRODUIT POUR



PRODUIT PAR

INSTITUT_
DES_
TERRITOIRES

ÉQUIPE DE PROJET

Marie-Claude Bonneville – Professionnelle en ressource renouvelables et en changements climatiques, M.Sc., D.A.A.

André Goulet – Aménagiste des territoires naturels, ing.f., M.Sc., Médiateur accrédité IMAQ

Isabelle Marcoux – Géographe, DESS A.A., Médiatrice accréditée IMAQ

COMITÉ DE SUIVI

François Bélanger – Directeur général adjoint - Ville de Saint-Eustache

Élisa Bonin – Conseillère en environnement - Ville de Saint-Eustache

Stéphanie Bouchard – Directrice - Service des communications et des relations avec les citoyens

Émilie Goffart – Directrice adjointe - Service de l'urbanisme et du développement économique

Isabelle Lefebvre – Conseillère municipale – Présidente de la commission de l'environnement

Daniel Goyer – Conseiller municipal – Vice-président de la commission de l'environnement

RÉSERVES ET LIMITES

Dans le cadre du présent mandat, l'Institut des territoires (IdT) s'engage envers son client à une obligation de moyens. Les conclusions et avis professionnels de la présente étude ne doivent pas être considérés comme des avis légaux.

DROITS ET DEVOIRS DE L'INSTITUT DES TERRITOIRES

Agir pour le client de façon professionnelle et apporter dans l'exécution des services que lui a confiée le client, le soin, la compétence, l'attention, l'habileté et la diligence qui prévalent habituellement dans l'exécution de services relatifs à des projets similaires au présent projet.

Garder confidentielle toute donnée et information transmise par le client et identifiée comme telle. Cette obligation de confidentialité ne peut s'appliquer aux données et informations du domaine public. L'IdT pourra utiliser et donner une description générale du mandat dans le but d'informer d'autres clients ou clients potentiels sur l'expérience et les qualifications de l'IdT.

Si des espèces à statut précaire étaient observées sur le site, l'IdT se réserve le droit de transmettre toute information pertinente relative aux espèces végétales et animales à statut précaire observées (CDPNQ, AARQ, etc.).

L'IdT et le client conviennent aussi que la découverte non anticipée de sols contaminés peut nécessiter de la part de l'IdT de prendre action afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, tel qu'il est exigé par les lois en vigueur au Québec. D'ailleurs, l'IdT s'engage à avertir le client si des sols ou de l'eau semblant être ou étant potentiellement contaminés sont rencontrés.

RÈGLES DE L'ART

Les services fournis par l'IdT seront/ont été réalisés selon le niveau de précaution et d'expertise généralement exercé par les autres membres de la profession soumis aux conditions similaires de limites dans le temps et de contraintes financières, physiques ou autres applicables au mandat.

INFORMATIONS

L'IdT doit être en mesure de se fier aux rapports, données, études, plans, devis, documents et autres informations fournis dans le cadre de la réalisation du mandat. L'IdT n'assume aucune responsabilité quant à leur précision ou leur état complet.

L'IdT ne sera pas responsable des interprétations ou recommandations produites par un tiers et basées, en tout ou en partie, sur les données, les interprétations et les recommandations et informations à produire/produites par l'IdT dans le cadre du mandat.

INSTRUMENTS ET DONNÉES

Les instruments (GPS, sonar, sonde, clinomètre, etc.) à utiliser/utilisés dans le cadre de la présente étude comportent une marge d'incertitude.

Les données d'inventaire botanique, faunique, récréatif, social, économique et/ou physique de la présente étude seront/ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc une marge d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité.

Les sondages et autres processus participatifs s'appuient également sur de l'échantillonnage et comportent une marge d'incertitude.

TEMPORALITÉ

Les données de l'étude seront/ont été recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le terrain et du ou des processus consultatifs ou participatifs. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.

Les constatations à présenter/présentées dans le rapport sont strictement limitées à la période de leurs évaluations. Les conclusions seront/sont basées sur les informations et documents disponibles, de même que des observations faites lors de la visite de la propriété et des renseignements fournis par les intervenants rencontrés, ou encore lors du ou des processus consultatifs ou participatifs.

Les milieux naturels étant dynamiques temporellement, une évaluation à un moment autre pourrait mener à des conclusions différentes suite à des perturbations et/ou à l'évolution du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

Dans le cas de plantations, celles-ci seront sujettes dans le futur à des perturbations naturelles telles sécheresses, maladies, insectes, etc. L'IdT ne peut garantir l'état des arbres advenant un manque de soins arboricoles dans l'avenir.

TERRITORIALITÉ

L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude sera/a été réalisée est la responsabilité du client. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du client.

UTILISATION DE L'ANALYSE

Les informations et les interprétations à présenter/présentées dans le rapport/analyse ne se rapportent qu'au mandat spécifique octroyé par le client à l'Institut des territoires.

L'interprétation des données, les commentaires et les conclusions contenus dans le rapport/analyse seront/sont basés, au mieux de notre connaissance, sur les règlements et les critères environnementaux en vigueur et applicables au projet. Si ces politiques, règlements ou critères sont modifiés ou différent de ceux présumés, l'Institut des territoires devra être consulté afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu de l'analyse. En l'absence de règlement ou de critères permettant l'interprétation des données, l'interprétation est fondée, au mieux de notre connaissance, sur les pratiques environnementales et professionnelles acceptées.

Les conclusions générales concernant l'ensemble du terrain d'étude seront/sont fournies à titre indicatif et sur une base de probabilité. Les réponses données par des participants à des processus consultatifs ou participatifs n'engagent pas l'Institut des territoires et ne constituent pas l'opinion de l'IdT. L'IdT ne peut être tenu responsable des opinions émises par des participants, ou encore d'informations qui seraient divulguées par des participants lors des processus consultatifs.

CONDITIONS DU TERRAIN

La description du terrain à inclure/include dans le rapport/analyse sera/est présentée dans le but de fournir une information générale sur le terrain. Cette information ne devra/doit en aucun cas être utilisée comme données géotechniques. Les conditions hydriques peuvent varier suivant les précipitations, les saisons ou des activités dans son voisinage. Lorsque les conditions des lieux diffèrent de façon significative de celles présentées dans le rapport/analyse, le client ou son représentant autorisé doit prévenir l'Institut des territoires, afin de permettre la révision du contenu de l'analyse, s'il y a lieu. Le terrain pourra/pourrait comprendre d'autres milieux humides, il sera/est donc impératif d'effectuer des vérifications avant toute construction.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, devis, schémas et autres documents à préparer/préparés par l'IdT aux fins du mandat sont la propriété de l'IdT. Toutefois, une copie desdits plans, devis, schémas, dessins, avis, rapports et autres documents sera remise au client à sa demande, et pour fins documentaires seulement; le client ne pourra les utiliser ou en permettre l'utilisation, en tout ou en partie, pour un autre projet ou pour l'addition d'autres travaux au projet, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'IdT et moyennant rémunération de ce dernier selon les tarifs en vigueur au moment de la réutilisation desdits plans, devis, schémas, dessins, rapports et autres documents.

Le client comprend que les données à recueillir/recueillies dans le cadre du mandat peuvent être utilisées à des fins de recherches scientifiques. Les données seront toutefois anonymisées avant leur utilisation.

ASSURANCES

L'IdT s'engage à maintenir en vigueur pendant la durée du mandat une assurance de responsabilité civile, une assurance de responsabilité professionnelle et déclare être un employeur en règle avec les exigences de la Commission des Normes, de l'Équité et de la santé et de la sécurité au travail (C.N.E.S.S.T.) du Québec, afin d'être adéquatement protégée face à des réclamations pouvant survenir à la suite des services requis par ce contrat.

MODALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Le contrat est régi et interprété selon les lois du Québec. Les parties conviennent/ont convenu d'élire domicile dans le district judiciaire de Terrebonne. L'IdT ne peut garantir l'obtention des autorisations et des permis souhaités et ne peut être tenu responsable des délais causés par des situations hors de son contrôle.

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements émise dans le rapport sera/est exprimée à titre indicatif; elle ne sera pas et ne devra pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.